

Procès-verbal

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 18 février 2026, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

Présences

Membres avec droit de vote :

■ M ^{me} Francine Dion	Présidente
■ M. Jean Thibault	Trésorier
■ M. Aristote Disonama	Secrétaire
■ M. Keven Bédard	Administrateur
■ M ^{me} Maryline Côté	Administratrice
■ M ^{me} Louise Sauvageau	Administratrice
■ M ^{me} Lyne Vézina	Administratrice

Absences

■ M. Mathieu Beaudoin	Administrateur
■ M. Maxime Falardeau	Administrateur
■ M. Charles Gillespie	Administrateur

Autres présences

■ M. Stéphane Lachance	Conseiller du district électoral de Val-Bélair
■ M ^{me} Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien
■ M. Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes participent à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

Ordre du jour

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 18 février 2026, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 31
3.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2026	19 h 35
4.	Période d'information du membre du conseil municipal	19 h 40
5.	Période de questions et commentaires du public	20 h 00
6.	Suivis des dossiers et affaires nouvelles	20 h 20
	■ 6.1 Programme – Initiatives en faveur de la biodiversité	
	■ 6.2 Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025	
	■ 6.3 Table de concertation des présidents de conseil de quartier	
	■ 6.4 Demande de présentation du Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec	
	■ 6.5 Résolution du Conseil de quartier de Val-Bélair concernant l'amélioration des circuits et aménagements du transport en commun à Val-Bélair	
7.	Correspondance et trésorerie	20 h 55
	■ 7.1 État des revenus et dépenses	
8.	Affaires internes	20 h 50
	■ 8.1 Mise à jour des réseaux sociaux du Conseil de quartier	
	■ 8.2 Préparation pour l'AGA	
9.	Divers	21 h 05
10.	Fin de l'assemblée	21 h 10



Procès-verbal

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 18 février 2026, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 31, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Jean Thibeault, dûment appuyée par M^{me} Lyne Vézina, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2026

Le procès-verbal soumis à l'avance à l'attention des membres n'étant pas la dernière version, la secrétaire de soutien fait la lecture du paragraphe qui a été ajouté.

Résolution CQVB 26-CA-09

Sur proposition de M^{me} Maryline Côté, dûment appuyée par M. Keven Bédard, il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2026 tel que rédigé.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Période d'information du membre du conseil municipal

Le conseiller municipal, M. Stéphane Lachance, mentionne qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine avec M. Yannick Fauteux, président du Réseau de transport de la



Capitale (RTC), dans le but d'échanger avec lui notamment concernant la sécurité des arrêts d'autobus et la révision des trajets. Également, il mentionne que le RTC a entrepris une démarche de consultation de la population afin de revoir l'ensemble des trajets d'autobus. Aussitôt la date connue pour le secteur de Val-Bélair, il partagera l'information avec les administrateurs. Enfin, tout comme M^{me} Dion, il a lui aussi été sollicité par les journalistes de TVA concernant les arrêts bizarres sur le boulevard Pie-XI.

En suivi de la dernière réunion du conseil de quartier où des résidents et résidentes de la rue Gaudar avaient sollicité de l'aide pour rétablir le transport scolaire dans leur rue, M. Lachance fait savoir que la problématique a été réglée rapidement dans les jours qui ont suivi. Il souligne l'excellente collaboration de la Ville de Québec, du Centre de services scolaires et du transporteur scolaire pour le dénouement positif et rapide de ce dossier.

Le 6 février dernier, il a eu l'occasion de participer à la fête du carnaval organisée par un citoyen de Val-Bélair, M. Michel Savard. Cette activité a été grandement appréciée et lui a permis de rencontrer les citoyennes et les citoyens qui étaient sur place. Il a également participé au déjeuner du Club Rotary.

Il a aussi eu l'occasion de rencontrer l'équipe dynamique de Loisirs Action Val-Bélair, qui lui a partagé plusieurs enjeux, notamment en lien avec la confirmation du budget alloué pour l'organisation de l'activité Bel-Air de fête. Des enjeux de locaux ont aussi été signifiés et il a entamé des démarches avec la Ville dans le but de les relocaliser dans des locaux plus grands, disponibles dans le Centre Georges-Dor.

Dans le dernier mois, il a reçu plusieurs plaintes de la part de citoyennes et citoyens qui ont sollicité son intervention concernant des problématiques de stationnement le long de la rue de la Montagne Est, de déneigement et des nids de poule. Il mentionne qu'au cours des mois de décembre 2025 et janvier 2026, un total de 652 plaintes ont été logées concernant le déneigement. À ce sujet, une rencontre est en planification avec l'équipe des travaux publics de la Ville de Québec.

En suivi de l'annonce de la Ville de Québec faite ce jour concernant l'augmentation des coûts d'inscription au camp de jour, il déplore qu'une pression supplémentaire soit faite sur les familles. Par ailleurs, il précise que le camp de jour sera offert du 29 juin au 14 août et que la période d'inscription débutera le 20 avril prochain. Enfin, le recrutement des animateurs se poursuit.

5. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen mentionne une problématique de vitesse sur la route de l'Aéroport, entre la rue de l'Esplanade et la rue de Montolieu. La situation est vécue depuis longtemps et la



surveillance policière s'effectue de manière régulière. Malgré cela, la vitesse excessive est toujours présente. Il suggère l'installation de dos d'âne progressifs de 3,7 mètres de hauteur, entre les rue Gatineau et Gaudar. M. Lachance prend la problématique en note et assurera un suivi.

Un citoyen demande l'élargissement du ponceau sur la rue de Montolieu, pour accéder à l'autoroute Henri-IV. Selon lui, cela permettrait d'améliorer la fluidité de la circulation.

Une citoyenne s'inquiète d'une rumeur à l'effet que le boulevard Pie-XI deviendrait à sens unique. M. Lachance la rassure à l'effet que cette situation n'est pas envisageable. De plus, il mentionne que les discussions avec la Ville progressent pour assurer la fluidité de la circulation tout le long du boulevard Pie-XI.

Un citoyen demande que les feux de circulation sur le boulevard Pie-XI en direction Sud, pour tourner à gauche sur l'avenue Industrielle, puissent être rallongés afin de permettre à plusieurs véhicules de traverser l'intersection.

Un citoyen mentionne que l'intersection du boulevard Pie-XI et de l'avenue Industrielle est problématique, plusieurs voitures passant sur la lumière rouge.

Les problématiques soulevées précédemment sont bien connues de l'administration municipale et ont fait l'objet d'une analyse de qui avait été présentée en 2024 au conseil de quartier. À cet égard, les membres souhaiteraient pouvoir obtenir un état d'avancement des travaux.

Enfin, une citoyenne mentionne que la circulation des autobus du trajet 804 n'est pas régulière. M. Lachance fera le suivi lors de sa rencontre avec le président du RTC.

6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

6.1. Programme – Initiatives en faveur de la biodiversité

M. Keven Bédard a récemment rencontré la personne responsable du programme à la Ville et a obtenu l'autorisation de continuer la mise en place du concours des jardins fleuris. Il sollicite la collaboration des membres pour l'accompagner dans l'organisation du concours. À cet effet, une rencontre de travail entre les membres sera planifiée sous peu pour procéder à la répartition des tâches.



6.2. Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025

M^{mes} Maryline Côté et Louise Sauvageau ont poursuivi la préparation du bilan et solliciteront le trésorier afin de compléter les dernières informations financières de l'activité.

Elles mentionnent ne pas avoir obtenu le chèque de l'École du Val-Joli pour la réalisation de l'activité en juin dernier, et ce, malgré plusieurs démarches réalisées auprès de l'école. M^{me} Dion proposera un dernier message à adresser à l'école, avant que d'autres démarches soient effectuées par la ville.

6.3. Table de concertation des présidents de conseil de quartier

En suivi de la dernière réunion, la résolution a été transmise au conseil de quartier de Saint-Sacrement. M^{me} Dion a été informée que 18 des 30 conseils de quartier ont accepté de se joindre à la démarche. M. Maxime Thibeault précise qu'advenant que la Ville de Québec accepte de changer les règles, les nouvelles modalités s'appliqueraient à tous les conseils de quartier, même ceux n'ayant pas soutenu la démarche.

6.4. Demande de présentation du Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec

Tel que mentionné précédemment, les membres manifestent le souhait que le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) de la Ville de Québec présente l'état d'avancement des solutions proposées le 17 janvier 2024. À cet égard, les membres adoptent la résolution suivante.

Résolution CQVB 26-CA-10

Sur proposition de M^{me} Francine Dion, dûment appuyée par M^{me} Maryline Côté, il est résolu de mandater M. Maxime Thibeault pour faire les démarches auprès du Service de transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec afin de connaître l'état d'avancement des solutions proposées à la suite de l'étude de circulation et qui ont été présentées au conseil de quartier le 17 janvier 2024. Les membres souhaitent également connaître les mesures que la Ville de Québec entend mettre en place pour assurer la sécurité des élèves aux abords des écoles. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*



6.5. Résolution du Conseil de quartier de Val-Bélair concernant l'amélioration des circuits et aménagements du transport en commun à Val-Bélair

En suivi de la résolution adoptée avant les Fêtes et qui a été déposée par M^{me} Dion au conseil d'administration du RTC, et des réponses reçues en janvier, M. Maxime Thibeault a pris l'initiative de rassembler en un seul document les observations des membres concernant les arrêts d'autobus. Il sollicite la collaboration des membres pour compléter ce document qu'il soumettra par la suite au RTC. Une publication sur Facebook sera également faite dans le but de recevoir l'avis de la population.

7. Correspondance et trésorerie

7.1. État des revenus et dépenses

Le trésorier présente son rapport. Le solde du compte était de 1680,11 \$ au 30 janvier 2026. Ce montant inclut le solde du budget de fonctionnement pour l'année 2026 d'un montant de 1266,88 \$, de même que le solde de la subvention reçue pour le projet de sécurité routière, qui s'élève à 413,23 \$.

M. Maxime Thibeault remet le chèque d'un montant de 1 150 \$ permettant de renflouer le budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Résolution CQVB 26-CA-11

Sur proposition de M^{me} Louise Sauvageau, dûment appuyée par M^{me} Maryline Côté, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 115 \$ (chèque # 295) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la séance régulière du mois de janvier 2026.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

Résolution CQVB 26-CA-12

Sur proposition de M^{me} Lyne Vézina, dûment appuyée par M. Keven Bédard, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 62,80 \$ (chèque # 296) au Registraire des entreprises, pour l'inscription pour l'année 2026.

La résolution est acceptée à l'unanimité.



7.2. Correspondance

Une séance de formation sur l'urbanisme était offerte à l'attention des membres au début du mois de février. L'enregistrement est disponible pour celles et ceux qui n'auraient pu y participer. M. Keven Bédard mentionne pour sa part y avoir assisté mais que la séance a suscité chez lui beaucoup de questionnements.

M. Maxime Thibeault fait la lecture de la réponse reçue du STMI à la résolution adoptée concernant les traverses piétonnes sur le boulevard Pie-XI, portant le numéro CQVB 26-CA-04.

« Bonjour, le boulevard Pie-XI constitue l'artère principale de Val-Bélair dans l'axe nord-sud et son rôle de colonne vertébrale lui mérite une attention toute particulière. En particulier, avec la forte croissance démographique de Val-Bélair au cours des dernières années, on y observe une augmentation des épisodes de congestion routière et d'accessibilité aux commerces et résidences à certains moments.

Considérant les débits véhiculaires approchant les 10 000 véhicules par jour, les normes du MTMD (« Tome V») ne permettent pas que de simples passages (marquage et panneaux) y soient aménagés. Idem pour les feux rectangulaires à clignotement rapide. Des feux de circulation sont donc requis à tous les endroits où on désirerait aménager des traverses pour les piétons.

L'aménagement de ces feux de circulation, dont les coûts oscillent autour des 250 000 \$, doit également répondre à certains critères du MTMD pour qu'on puisse en justifier la pertinence du point de vue technique. Les critères les plus fréquemment utilisés sont ceux des débits véhiculaires, mais des critères de sécurité, de retard ou de volumes de piétons et d'écoliers peuvent également être invoqués selon les cas.

À ce jour, toutes les routes transversales où des feux sont justifiés en sont dotées. La synchronisation de cet axe a par ailleurs été optimisée en 2024. Les prochaines améliorations passeront par des aménagements physiques, comme la construction de trottoirs, l'ajout de voies de virage et les élargissements de chaussée pour la mise aux normes des bandes cyclables. Ces interventions, déjà complexes et coûteuses en elles-mêmes, demanderont de surcroît des démarches d'acquisition auprès de certains citoyens riverains, car l'emprise municipale y est souvent limitée.

Ces projets seront donc échelonnés sur plusieurs années et phasés, entre autres, en fonction des besoins souterrains du service de l'Ingénierie. »



M^{me} Francine Dion informe les membres de la parution d'un avis public de soumissions, dans les journaux, pour refaire le bassin de rétention et égouttement du secteur de la rue de l'Escarpement et l'aménagement d'un trottoir.

M^{me} Francine Dion a été informée de la fermeture du comptoir de la ville, au Centre Georges-Dor, à compter du mois d'avril prochain. Une discussion suit au cours de laquelle les citoyennes et citoyens partagent leurs préoccupations liées à la fermeture de ce service.

8. Affaires internes

8.1. Mise à jour des réseaux sociaux du Conseil de quartier

M. Keven Bédard mentionne avoir réussi à accéder à la page *Facebook* du conseil de quartier. De plus, une page *Instagram* a été créée. Il invite les membres à lui partager des informations à communiquer et à repartager les publications.

8.2. Préparation pour l'AGA

M. Maxime Thibeault précise que tous les conseils de quartier tiendront leur assemblée générale annuelle (AGA) en avril prochain. Il fait savoir que les dépliants seront désormais publiés par arrondissement et qu'un espace est prévu pour que chaque conseil de quartier de l'arrondissement puisse y faire la publicité de son assemblée. Il précise que du matériel promotionnel est en préparation par l'équipe des communications de la Ville, notamment des vidéos pour expliquer en quoi consiste le conseil de quartier et son rôle. Lorsque disponibles, ces vidéos pourront être repartagées sur les médias sociaux de chaque conseil de quartier.

Aussi, il invite les membres à lui faire connaître, d'ici au 3 mars 2026, les idées de conférences souhaitées avant la tenue de l'assemblée. Les membres confirment que des présentations du RTC ou du STMI sont celles qui retiennent leur attention.



9. Divers

Aucun sujet n'est discuté.

10. Fin de l'assemblée

À 21 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Lyne Vézina, il est résolu de procéder à la levée de la séance.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M. Aristote Disonama.

Signature autorisée

Francine Dion, présidente

Signature autorisée

Aristote Disonama, secrétaire